

Motion 2593

pour un accès aux piscines genevoises qui corresponde aux besoins de la population

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l’augmentation annuelle de la fréquentation des bassins genevois :
 - la natation est pratiquée par 32% de la population à Genève¹, ce qui en fait le 2^e sport le plus populaire après la randonnée ;
 - c’est le sport que la population sportive genevoise aimerait pratiquer (ou pratiquer davantage) et celui que les non-sportifs aimeraient le plus pratiquer² ;
- la saturation de toutes les piscines intérieures, notamment aux horaires de pointe, qui est dénoncée depuis longtemps. Selon le même rapport cité ci-dessus, 53% des Genevois estiment que l’offre est passable voire insuffisante³ ;
- les bienfaits de la natation pour nos concitoyens :
 - une activité sans impact sur les articulations ;
 - qui tonifie les muscles sans douleur ;
 - qui améliore les capacités cardiovasculaires et respiratoires ;
 - qui contribue à la bonne santé mentale (réduction du stress) ;
- l’enthousiasme soulevé par l’ouverture annuelle en extérieur de la piscine de Lancy ;
- que, à titre d’exemple, on relève dans les paramètres d’exploitation de Genève-Plage :
 - l’utilisation trop restreinte du site, 4 mois par an, de ses infrastructures, du parc de 4 hectares et d’une nouvelle plage, rive gauche ;
 - le contrat de prestations existant entre Genève-Plage et l’Etat de Genève, ainsi que le prêt des terrains, qui doit se renouveler en 2020 ;

¹ Plan directeur des équipements sportifs 2017-2030 publié en juin – service d’urbanisme et service des sports de la Ville de Genève.

² *Idem.*

³ *Idem.*

- les demandes de l'UBPG (association des usagers des bains et piscines genevoises), forte de plus de 1500 membres, dont les principaux objectifs sont :
 - l'ouverture de bassins extérieurs toute l'année en utilisant des technologies écologiques en conformité avec nos réglementations cantonales (comme la piscine de Lancy) ;
 - une plus grande flexibilité des horaires et périodes d'exploitation des piscines extérieures et intérieures ;
 - la création d'une formule d'abonnement unique permettant de nager dans toutes les piscines du canton,

invite le Conseil d'Etat

- à identifier, en collaboration avec les communes, des sites pour la création de nouveaux bassins fermés en fonction des zones géographiques et des besoins de la population ;
- à convaincre les communes de :
 - poursuivre l'élargissement des horaires et de l'accès aux piscines ;
 - garantir une non-discrimination tarifaire et d'accès.